

Le 8 mai 2007

Par courriel et par messagerie

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800 place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Carolina Rinfret
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928
Télec. : (514) 289-3719
C. élec. : Rinfret.Carolina@hydro.qc.ca

OBJET: Demande du Transporteur afin d'obtenir une autorisation pour acquérir et construire des immeubles et des actifs requis pour l'augmentation de la capacité et la reconstruction de la section 25 kV du poste de Saint-Maxime
Votre dossier : R-3634-2007
Notre dossier : R000248 CR/FJM

Chère consoeur,

La présente fait suite à la nôtre du 24 avril dernier par laquelle Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») déposait une demande d'autorisation en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (« la Loi ») afin d'acquérir et construire des immeubles et des actifs requis pour l'augmentation de capacité et la reconstruction de la section 25 kV du poste de Saint-Maxime.

Le Transporteur a constaté que quelques erreurs s'étaient glissées dans la pièce HQT-4, Document 1 et dans l'annexe A de la pièce HQT-5, Document 1 lors du dépôt de la preuve. En effet, dans la pièce HQT-4, Document 1, à la page 11 (ligne no 3), il aurait fallu lire « *dans un premier temps en 2008* » plutôt que « *2013* » et à la page 13 (ligne no 11), il aurait fallu lire « *une réserve de 11 MVA* » au lieu de « *27 MVA* ». De plus, une coquille s'est insérée dans le pied-de-page de l'annexe A de la pièce HQT-5, Document 1.

Par conséquent, le Transporteur a corrigé ces erreurs et dépose par la présente à la Régie une version révisée de la pièce HQT-4, Document 1 et de l'annexe A de la pièce HQT-5, Document en format électronique et papier.

Souhaitant le tout conforme, veuillez agréer, chère consoeur, mes salutations les plus distinguées.



Carolina Rinfret
CR/oc
Pièces jointes